



le financement du parcours de formation

A qui ça s'adresse?

Vous êtes en **poursuite de scolarité, demandeur d'emploi** ou **salarié** (sous certaines conditions), la Région peut financer votre parcours de formation d'un montant de **5 000 € à 20 000 €**.

Comment ça marche?

Avant d'entrer en formation, vous devez impérativement vous assurer de son financement.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de **l'institut dans lequel vous souhaitez suivre votre formation** ou contactez nous :

Numéro gratuit Parcours-Métier

[0800 05 00 00](tel:0800050000)

Les documents utiles :

- [regles de financement - septembre 2023.pdf](#) pdf 293,12 Ko
- [notice regles de financement 2023.pdf](#) pdf 118,88 Ko
- [declaration_situation_2023.pdf](#) pdf 135,47 Ko